Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20261019-20261004-DE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RILHAC-RANCON

L'an deux mille vingt six

Le : 13 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 5

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur David BARLET, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Nadia GUERRERO, Madame Pascale GIBERT, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Alexandra MOREAU, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN, Madame Solene LAPLAGNE ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Fatima BOUKILI à Monsieur Edouard NEBIE, Monsieur Philipe LAURENT à Madame Delphine CALOMINE, Madame Aurore BOUHIER à Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Lakhdar ABED, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Hanife YILMAZ

Secrétaire de séance : Julien CHALANGEAS

DÉLIBÉRATION 2026-10-04 – Désignation des membres des commissions municipales - abroge la délibération 2026-04-01

Vu l'article L.2121-22 du CGCT qui dispose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Dit, que les commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.
Dit, que les membres des commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, de désigner au sein des commissions suivantes :

Commission :	Membres :
Aménagement du territoire **A l'unanimité**	François POIRSON Pascale GIBERT Guy DESVILLES Elodie HAMELIN

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20261019-20261004-DE

	Lakhdar ABED Thierry PASQUET Philippe LAURENT Ludovic DELHOUME Arnaud BOUHIER
Commission : **Solidarité et vie communale** **A l'unanimité**	Membres : Brigitte SIMONNEAU Cyrille CHAUVET Elodie HAMELIN Nadia GUERRERO Laurence MASSARD TERRAZ Solène LAPLAGNE Julien CHALANGEAS
Commission : **Vie associative et évènementielle** **A l'unanimité**	Membres : Julien CHALANGEAS Cyrille CHAUVET Delphine CALOMINE Philippe LAURENT Hanifé YILMAZ Marie Paule CELERIER Alexandra MOREAU Nadia GUERRERO
Commission : **Finances** **A l'unanimité**	Membres : Marie-Joseph LABERGERE Aurore BOUHIER Ludovic DELHOUME Pascale GIBERT Lakhdar ABED Elodie HAMELIN Hanifé YILMAZ David BARLET
Commission : **Enfance-Jeunesse-Scolarité (EJS)** **A l'unanimité**	Membres : Fatima BOUKILI Alexandra MOREAU Solène LAPLAGNE Edouard NEBIE Nadia GUERREIRO Philippe LAURENT Delphine CALOMINE Olivier TERRAZ Aurore BOUHIER Arnaud BOUHIER
Commission : **Ressources Humaines** **A l'unanimité**	Membres : David BARLET Arnaud BOUHIER Solène LAPLAGNE Guy DESVILLES Marie Paule CELERIER Brigitte SIMONNEAU David FRETILLE Pascale GIBERT

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20261019-20261004-DE

Commission : **Communication et Numérique** **A l'unanimité**	Membres : David FRETILLE Aurore BOUHIER Thierry PASQUET Alexandra MOREAU Julien CHALANGEAS David BARLET François POIRSON

Après délibération, les membres du Conseil Municipal après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret valident à **l'UNANIMITE** la composition des commissions municipales comme mentionnée ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
Le 19 octobre
Affiché / Notifié le
Certifié exécutoire le
Publiée le
Le Maire,
Nadine BURGAUD

Le secrétaire de séance,
Julien CHALANGEAS